



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 26 avril 2011
19 heures 00

SL/VC

N° 001186

Ressources
Humaines - Ratios
Promus/
Promouvables

Affiché le :

Le mardi 26 avril 2011 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus – promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée pour l'année 2011, de fixer les taux suivants :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	TAUX
Attachés territoriaux	Attaché principal	0%
Ingénieurs	Ingénieur principal	100%
Animateurs	Animateur principal	0%
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal	100%
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur chef	100%
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	100%
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 1ère classe	83%
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	94%
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif de 1ère classe	100%
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%
Opérateurs des activités physiques et sportives	Opérateur qualifié	100%

A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

DECIDE d'adopter les ratios fixés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL